



**Département de la HAUTE-MARNE**  
**Information des acquéreurs et des locataires**  
**Plan de prévention du risque inondation (PPRI) Marne moyenne**  
**Fiche technique**

- **Descriptif sommaire du risque :**

La Marne est l'affluent principal de la Seine. Elle prend sa source sur le plateau de Langres et conflue avec la Seine à hauteur de Charenton-le-Pont après un parcours de 530 kilomètres environ. Au niveau de Saint-Dizier, la superficie du bassin d'alimentation de la Marne supérieure est d'environ 2 400 km<sup>2</sup>.

- **Historique des crues :**

La Marne a connu par le passé de nombreuses crues : janvier 1910, novembre 1944, janvier 1955, avril et mai 1983 et 2001.

- **Type de crue :**

Le secteur géographique concerné par le PPRI Marne moyenne, peut être affecté soit par des inondations dites de plaine (débordement direct), soit par des inondations par remontée de nappe (débordement indirect). Les inondations de plaine sont dues à des crues lentes, résultant de pluies prolongées sur des sols assez perméables et peu pentus. Le ruissellement est long à se déclencher (la vitesse de montée du niveau de l'eau est de plusieurs centimètres par heure). La période d'inondation de la plaine peut durer une période relativement longue.

Les inondations par remontée de nappe sont dues à une saturation des sols en eau.

- **L'aléa et le zonage réglementaire :**

L'aléa a été défini en fonction de la hauteur d'eau qui pourrait atteindre la crue centennale.

Hauteur d'eau	0 – 0,5 m	0,5 – 1 m	> 1 m
Aléa hydraulique	Faible	Moyen	Fort

Les différentes zones de risque sont définies par croisement des aléas et des enjeux ; la grille suivante présente la logique qui a conduit au zonage réglementaire :

	zones urbanisées		zones d'expansion de crues
	centres urbains	autres secteurs	
aléa faible	bleu	bleu	rouge
aléa moyen	bleu	bleu	rouge
aléa fort	orange	rouge	rouge

- **Les consignes en cas d'inondation :**

Généralement, la montée des eaux jusqu'au niveau de débordement laisse le temps de prévoir l'inondation et d'avertir les riverains. Au rez-de-chaussée des bâtiments, fermer les portes et fenêtres (mise en place de batardeaux) et surélever en hauteur les objets sensibles à l'eau. Couper les réseaux d'électricité et de gaz. Monter à l'étage. En extérieur, limiter ses déplacements.